

L'Architecture en Tchéco-Slo-  
vaquie par Henri van de Velde

REVUE MENSUELLE BELGE

# LA CITÉ

URBANISME ARCHITECTURE ■ ART PUBLIC

RECONSTRUCTION  
DES RÉGIONS DÉVASTÉES

Rédacteurs : MM. Fern. BODSON, architecte (Bruxelles); J. DE LIGNE, architecte (Bruxelles); J. EGGERICX, architecte (Bruxelles); Huib. HOSTE, architecte (Bruges); Raymond MOENAERT, architecte (Bruxelles); L. van der SWAELMEN, architecte-paysagiste (Bruxelles); J. M. van HARDEVELD (Amsterdam); M. Raph. VERWILGHEN, Ingénieur Urbaniste (Bruxelles), Secrétaire de la Rédaction.

Les Rédacteurs et Collaborateurs sont seuls responsables de leurs articles. — Il sera rendu compte dans « la Cité » de tout ouvrage dont deux exemplaires seront envoyés à la Revue.

Pour la rédaction, l'administration et les demandes d'abonnement, s'adresser au Siège de la Revue : 10, Place Loix, Saint-Gilles-Bruxelles.

Pour la vente au numéro s'adresser exclusivement aux librairies. Dépôt principal : Librairie Lamertin, 58-62, Coudenberg, Bruxelles.

ABONNEMENT : Belgique, 20 fr.; Etranger, 25 fr. Le numéro, Deux francs. Les abonnements peuvent se prendre en versant la somme de 20 francs au crédit du Compte chèques-postaux n° 16621 (Revue : La Cité). Moyennant un supplément de 3 francs les numéros sont envoyés mensuellement sous enveloppe cartonnée.

## AVIS

LA CINQUIÈME ANNÉE DE  
LA CITÉ

prend cours en octobre 1924 et comprendra  
DOUZE numéros *abondamment illustrés*.

Elle publiera des études de :

*Henri Van de Velde* : L'Architecture en Tchéco-Slovaquie.

*Le Corbusier-Saugnier* : Les yeux qui ne voient pas.

*F. Seroen* : L'œuvre de l'architecte J.-J.-P. Oud (Rotterdam).

*Edw. Léonard* : L'œuvre de l'architecte gantois Gust. De Smet.

*Paul Léon*, Directeur des Beaux-Arts (France) : L'Exposition Internationale des Arts Décoratifs et Industriels modernes.

*Ch. Contrady* : L'œuvre de Joseph Olbrich.

Elle consacrera des monographies aux *Cités-Jardins du Logis et de Floréal*, à Boitsfort (architecte : J. - J. Eggericx; urbaniste : L. van der Swaelmen); aux *Cités-Jardins des Régions Dévastées* (Roulers, Ypres, Menin, Nieupoort); à la *Cité-Jardin de Coppenich - lez - Berlin*; à *La Maison Japonaise Moderne, etc., etc.*

# LA CITE ARCHITECTURE URBANISME

VOLUME  
5

NUMERO  
1

## L'ARCHITECTURE EN TCHÉCO-SLOVAQUIE

L'effort qui, dans tous les pays civilisés du monde, s'effectue vers la conquête d'une architecture nouvelle n'est pas près de faiblir.

Aujourd'hui seulement, l'œuvre des pionniers qui, vers la fin du siècle dernier, rompirent délibérément avec les formules académiques, porte ses fruits.

Ainsi, nous qui fûmes parmi les artisans de la toute première heure de cette renaissance de l'architecture et des arts industriels, nous nous réjouissons de voir nos efforts récompensés.

Où que nous nous rendions, les manifestations de l'architecture nouvelle nous frappent et provoquent notre enthousiasme.

Pendant la guerre, en Suisse, la promesse des œuvres de vaillants novateurs tels que Bernouilli, Moser et les auteurs de la gare de Lausanne, nous a aidé à vaincre la morne tristesse à laquelle nous étions en proie.

L'an dernier, nous eûmes l'occasion de constater quels progrès ont été réalisés en Suède : à Stockholm, où le nouvel Hôtel de Ville, une œuvre d'Oestberg, approchait de son achèvement; à Götheborg, où, à côté de l'effort de l'Exposition, maintes créations, dans les quartiers nouveaux de cette industrielle ville, arrêtaient l'attention et provoquaient l'admiration.

En retournant par l'Allemagne, nous constatâmes que si elle était momentanément déchu de la suprématie conquise avant la guerre, elle n'était pourtant pas épuisée, et que la puissante ardeur

LA CITE. OCT.-NOV. 1924.

d'un architecte tel que Mendelsohn assurait la continuité de son splendide effort d'avant-guerre vers une architecture nouvelle.

Plus récemment, nous enregistraîmes joyeusement qu'en Belgique les jeunes architectes se rendaient compte qu'ils avaient été dépassés et dépossédés de la place que la Belgique avait conquise au début du mouvement, c'est-à-dire la première, et que nous ne tarderions pas à pouvoir louer sans réserve leurs créations.

De plus, nous assistons, depuis quatre ans, à cette éblouissante floraison hollandaise qui est en train de couvrir le sol hollandais d'autant de créations de tout premier ordre que de tulipes au temps de la miraculeuse éclosion des champs de fleurs.

Il y a quelques semaines, je pus, à l'occasion de conférences que je fus invité, par le cercle « Manes », à donner à Prague, me rendre compte de la situation de l'architecture en Tchéco-Slovaquie.

Cette situation est exceptionnelle.

La poussée s'y accomplit dans une atmosphère de fraîcheur et d'allégresse insoupçonnée! Il est impossible, en mettant le pied sur le pavé de Prague, de ne pas sentir aussitôt qu'ici un peuple s'abandonne à la plénitude de la jouissance de ses premières heures de liberté.

Il manifeste sa joie en buvant à grands traits à la source capiteuse de ses traditions nationales et de ses qualités primordiales de candeur et de passion — si adorablement exprimées dans la musique du compositeur Smetana, auquel les fêtes de son centenaire font en ce moment une tardive apothéose.

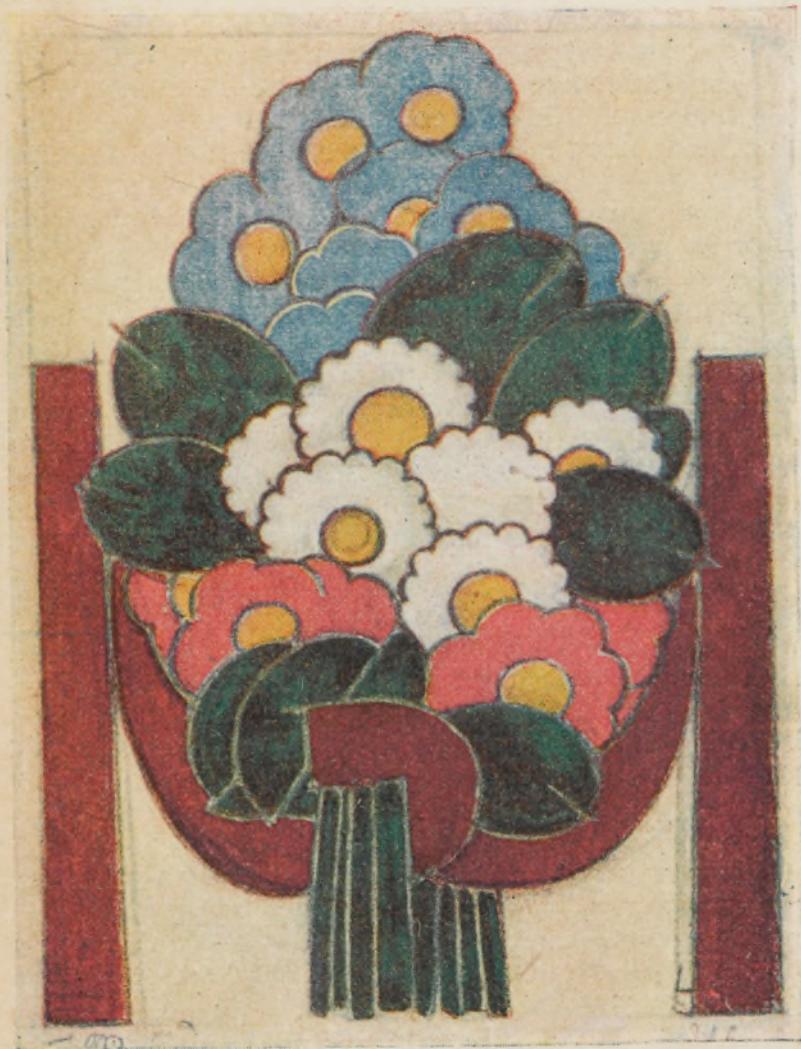
En Tchéco-Slovaquie, l'élan vers une architecture nouvelle n'est retenu par rien. Il bénéficie de cette idée communément acceptée qu'au moment où la nation se sent délivrée, indépendante et libre de ses destinées, elle se trouve fatalement devant des problèmes nouveaux; que ceux-ci attendent tous une solution nouvelle et que tout est à faire et à refaire, c'est-à-dire à reprendre « par le commencement ».

Mais pour une si formidable et subite tâche, les hommes auraient pu manquer. Or, ceci n'est pas le cas, la Tchéco-Slovaquie tenait en

---

---

# L'ARCHITECTURE VIVANTE



LES ARTS DE LA MAISON

---

---



Il y a quelque chose de confus et de mal défini dans l'idée que l'on se fait généralement de l'art moderne. Peu de gens s'expriment avec justesse et clairvoyance sur ses directions et sa portée. Cependant, à bien étudier l'œuvre de nos architectes, de nos décorateurs, de nos sculpteurs, de nos peintres et de nos graveurs, on s'aperçoit que notre époque est riche en formules neuves. Seule l'absence de recul et de vue d'ensemble nous empêche de nous faire une idée exacte du progrès accompli au cours des dernières années dans tous les arts. Le véritable artiste d'aujourd'hui témoigne d'une nature harmonique, d'une intelligence forte et souple, d'un esprit de recherche passionnée, d'invention, de sens constructif, d'imprévu. Tout en se conformant aux principes de ce que l'art a produit de plus achevé, sa fantaisie reste libre, aucun dogme d'école ne l'enserme de l'étroitesse de ses formules.

C'est pour mettre en valeur ces qualités que nous nous proposons de réunir une collection aussi exacte et aussi complète que possible des documents les plus expressifs de l'architecture et de la décoration contemporaines, qui traduisent les dispositions de notre époque avec sûreté et bonheur.

## L'ARCHITECTURE VIVANTE

Dans cette publication, nous reproduirons les édifices des architectes français ou étrangers, dont l'œuvre constitue une démonstration ample des ressources fécondes de l'artiste contemporain, de sa clarté d'esprit, de son jugement délicat et sûr ;

nous étudierons dans toutes ses parties l'œuvre architecturale qui est soumise à tant de sujétions particulières ;

nous examinerons la base fondamentale d'une œuvre, c'est-à-dire la construction et les nombreuses exigences qu'elle implique ;

nous analyserons les détails d'utilité qui forment, comme disait Delacroix, le point de départ de l'architecte ;

nous rechercherons ensuite la forme et le décor que l'architecte a su inventer sans faire violence aux lois de la construction et par lesquels il révèle sa sensibilité artistique ;

nous éliminerons toute forme et toute décoration, même la mieux réussie, si elles ne sont pas appelées par la structure dont elles sont la manifestation extérieure ;

réserve — dans tous les domaines de l'activité publique et privée — des hommes d'une extraordinaire valeur.

Je n'ai, ici, ni à signaler le rôle, ni les exceptionnelles qualités de son premier Président; je n'ai pas plus à faire l'éloge de tous ceux qui l'aident à consolider son œuvre suprême; les impressions que je voudrais résumer, en ce court article, se rapporteront non à mon séjour à Prague, non à ceux qu'il me fut donné d'approcher, ni à tout ce qui m'a frappé, mais uniquement à l'enquête sur la situation de l'architecture et des architectes tchéco-slovaques.

Avant la guerre, à l'Exposition du Werkbund de Cologne en 1914, la section tchèque incorporée au Pavillon autrichien, nous avait vivement frappés; d'une part, par l'esprit novateur de certains architectes, et d'autre part, par la richesse de l'invention et la somptuosité d'un art populaire autochtone. Mais si, à cette époque, les occasions manquaient aux architectes et aux artisans tchèques de se manifester, aujourd'hui elles abondent!

Les pouvoirs publics, en premier lieu, doivent songer à se loger convenablement (1); les banques sont impatientes d'édifier des palais et la nation nouvelle sent un besoin pressant d'Universités, de Bibliothèques, de Théâtres et de Musées. Chaque commune a des projets à réaliser et parmi ceux-ci, celui de l'extension de la ville de Prague doit être loué sans réserve. Une commission permanente présidée par le maire de la capitale veille aux études qui sont dirigées avec un talent et un souci exceptionnels par l'architecte Max Urban.

L'œuvre est particulièrement attachante et difficile; peu de villes — sinon aucune — n'offrant, sur une étendue relativement restreinte, des différences de niveau aussi considérables que Prague.

Une circonstance exceptionnellement heureuse s'offrit à moi, pendant mon séjour à Prague, pour avoir une vue d'ensemble sur le corps des architectes de la Tchéco-Slovaquie.

A l'occasion d'un concours pour les plans d'un nouveau Musée des Beaux-Arts, tous, ou à peu près tous, les architectes du pays y participèrent et soumirent au jury leurs projets.

---

(1) Ainsi, on prépare des projets pour un Parlement, des Ministères, etc.

L'ensemble de ces projets était d'un niveau très élevé et manifestait un affranchissement presque général des anciennes formules.

La première pensée que nous eûmes, en rentrant dans la vaste salle où étaient réunis ces projets, fut pour J. Kotéra, l'initiateur en Bohême de l'architecture nouvelle. La contribution de ce puissant créateur, d'une culture artistique si sûre et si distinguée, eût ajouté au relief de cette concurrence qui mit en ligne tous ses égaux. La mort qui le terrassa récemment ne laissa pas que de faire ressentir le vide.

Ce concours, qui réservait la palme à J. Gocar, ne pouvait que consolider la réputation de valeur de celui-ci. Cette fois, il apparut plus réservé et revenu d'une incursion périlleuse dans un baroque bohémien lourd, déroutant et abracadabrant (Legionárska Banka).

Son projet marque un retour vers la logique rédemptrice et un souci de formes pures et de noble sévérité.

Pavel Janak (1) fut moins heureux, quoique partageant l'une des premières distinctions avec l'architecte K. Roskot. Celui-ci est, à mon avis, l'auteur du projet le plus puissant, le plus étudié et le plus personnel de tous ceux que réunit ce concours.

L'emplacement choisi pour l'érection de cette galerie de Peinture et de Sculpture modernes imposait à la solution du problème de bien impérieuses exigences.

Situé sur l'île de Kampa, sur la rive de l'Ultawa, au pied des collines boisées qui montent vers la formidable masse qu'érige sur la longue crête le château fabuleux de Hradcany d'où émergent les tours de la cathédrale de St-Guy, le monument projeté doit se subordonner et s'incorporer à cet ensemble historique et complet en soi, afin de ne distraire en rien son unité et son impressionnante grandeur.

Dans ces conditions, la question se pose si l'emplacement est bien choisi. Les raisons péremptoires qui ont déterminé ce choix échappent naturellement à celui qui ne s'en tient qu'aux conditions

---

(1) Dont toutes les œuvres dénotent d'une si réelle puissance, mais dont un système d'application de moulures et de formes découpées sur des surfaces où elles ne se justifient aucunement compromet si délibérément l'impression de grandeur et de majesté. (Crématorium v. Pardubicich.)

apparentes. Ne déniaient-elles pas d'avance, en effet, au nouvel édifice le droit à toute accentuation? Il y a moyen, certes, pour un architecte, de tirer parti de cette réserve, mais il est plus difficile de s'adapter à des conditions résultant de ce que le terrain choisi est situé dans la zone d'inondation de la rivière et dans un quartier qui n'est accessible que par des rues très étroites et peu séduisantes.

Deux projets m'ont semblé tenir parfaitement compte de ces exigences. Le premier : celui de Roskot qui, par l'ampleur d'un lyrisme de la plus impressionnante qualité, solutionne le problème sans abdiquer quoi que ce soit des droits d'une puissante et saine monumentalité; le second celui de O. Novotny, d'une discrétion frappante et d'une science du meilleur aloi.

Bien d'autres projets manifestaient des qualités qui s'imposeraient à l'examen d'une critique plus approfondie; entre autres, celui du trio d'architectes : MM. A. Kubizek, O. Mezera et K. Pecanek, dont nous reproduisons le projet.

Si je n'ai cité que les noms des architectes : Gocar, Janak, Novotny et celui de ce nouveau venu qu'est — pour nous — K. Roskot, c'est que ceux-ci me paraissent composer une équipe qui fera encore bien souvent parler d'elle et qui semble vouloir imposer à son pays une architecture rompant résolument avec l'académisme autant qu'avec la formule enseignée dans les écoles actuelles de Vienne qui, à tout prendre, pourrait bien n'être qu'un académisme honteux et renouvelé. Si, à la droite de cette équipe, se distinguent encore quelques rares académistes purs, à leur gauche, comme dans tous les pays de l'Europe, se groupent des artistes se réclamant du cubisme le plus radical.

Mais, parmi ceux qui avaient participé au concours pour la Galerie moderne des Beaux-Arts, je n'en ai distingué aucun dont le projet se soit imposé à mon sentiment ou à mon esprit comme le résultat d'une solution impérieuse et spontanée.

Mais en Tchéco-Slovaquie, comme ailleurs, le cubisme vient à son heure et ne manquera pas de faire ressentir ses heureux effets, dont celui d'une base réelle et d'une sévère discipline ne peut qu'atténuer ce que les souvenirs d'une tradition outrancièrement baroque

offrent de dangers sérieux dans un pays où sévit un nationalisme si ardent.

Les efforts d'un Gocar, d'un Janak, d'un Novotny font la bascule tantôt vers l'individualisme, tantôt vers le nationalisme. L'existence de ces deux tendances contradictoires doit fatalement conduire à des errements. Roskot s'élève au-dessus de ce conflit par une recherche de monumentalité pure, c'est-à-dire un jeu exclusif de rapports entre les masses dépourvues de toute intervention d'ornements.

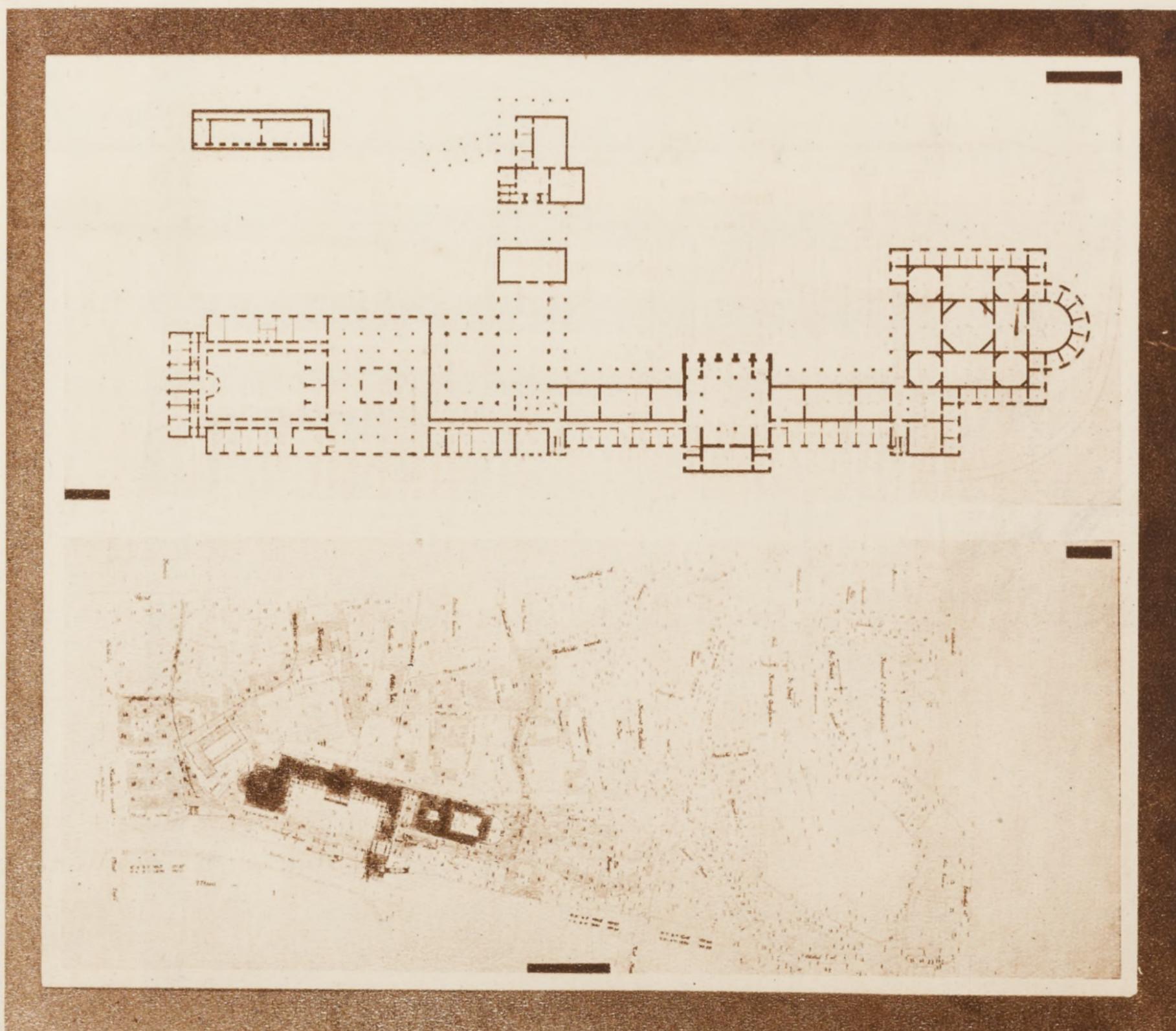
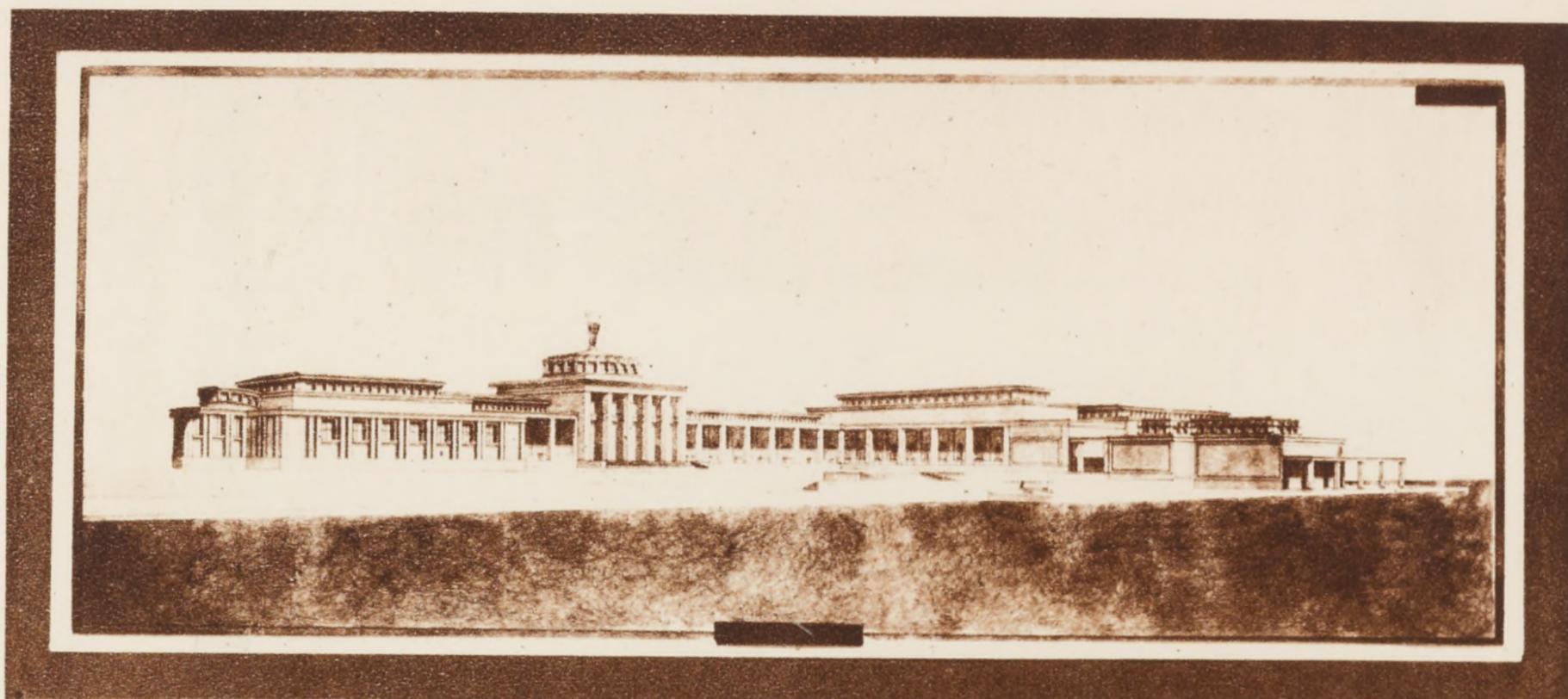
Le concours pour la Galerie nationale des Beaux-Arts m'entraînerait à de bien plus amples considérations, la plus formelle pourtant de celles-ci et celle qui les résume toutes est que l'académisme est bien mort en Tchéco-Slovaquie et que l'académie elle-même, c'est-à-dire l'école où sont formés, à Prague, les jeunes architectes, les jeunes peintres et sculpteurs, est confiée à des professeurs qui, tous, sont foncièrement affranchis, productifs et de leur temps.

Professeur Gocar a remplacé à l'atelier d'architecture professeur Jan Kotera. Professeur Jan Sturza et professeur Otakar Spaniel y enseignent la sculpture, MM. V. Benes et Z. Nejedly la peinture.

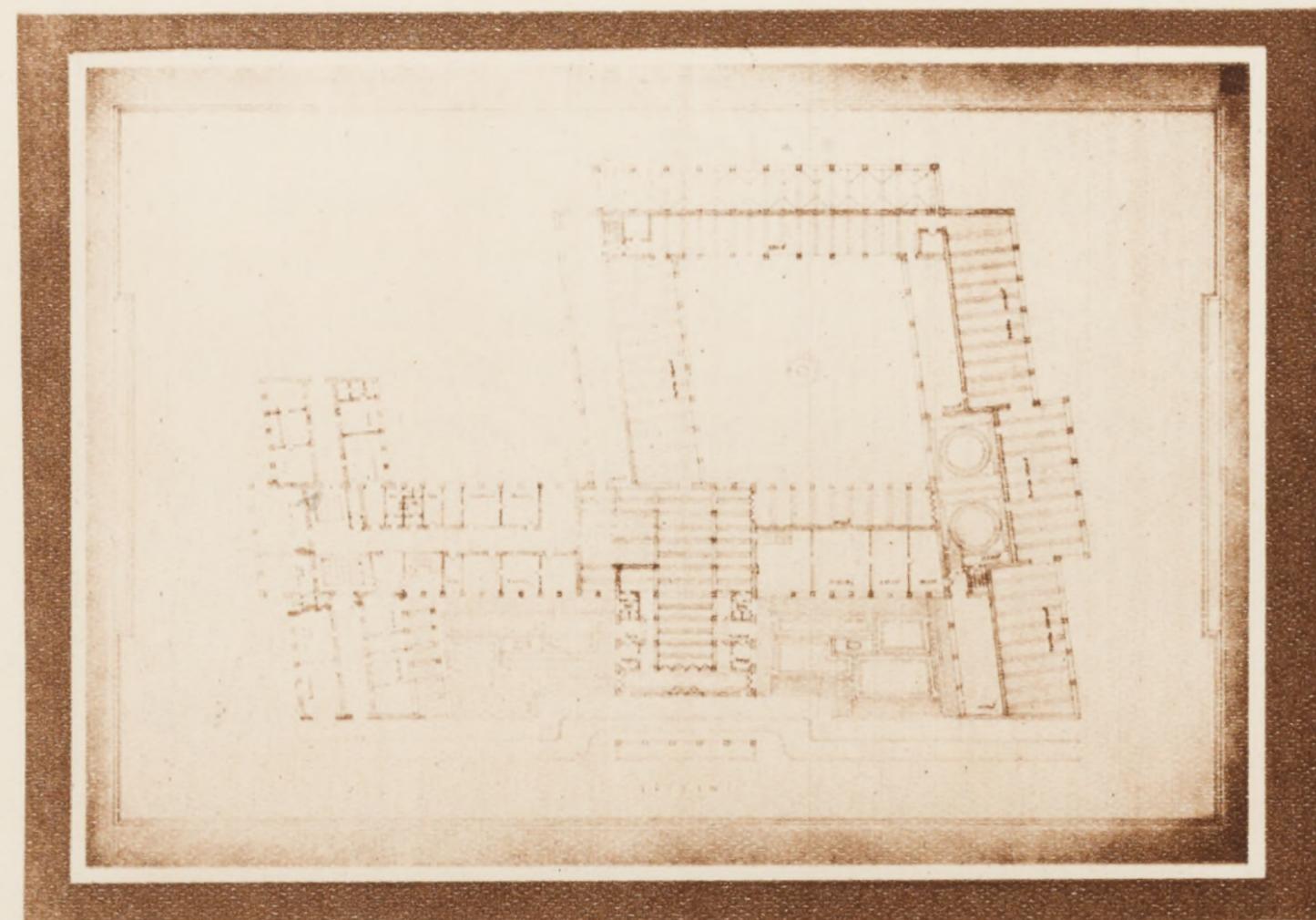
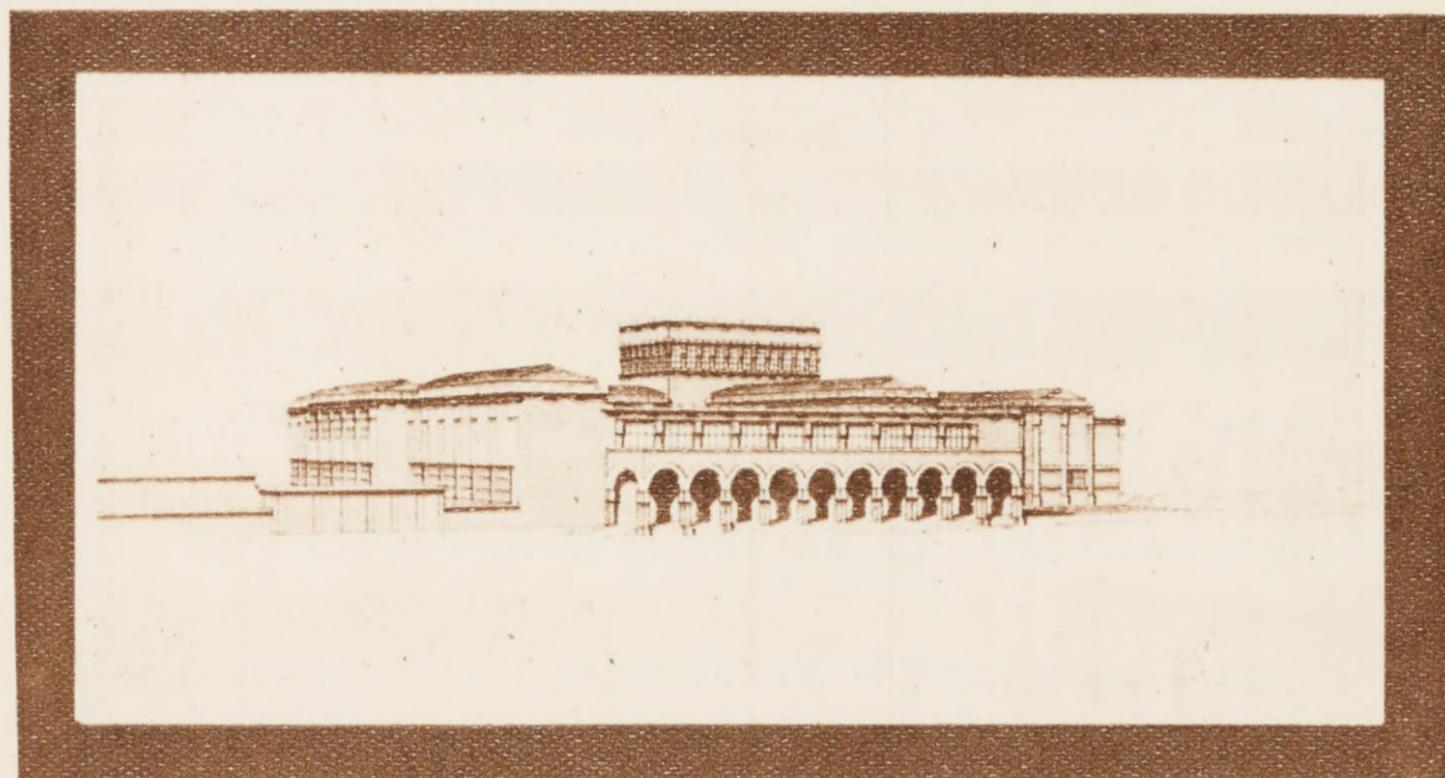
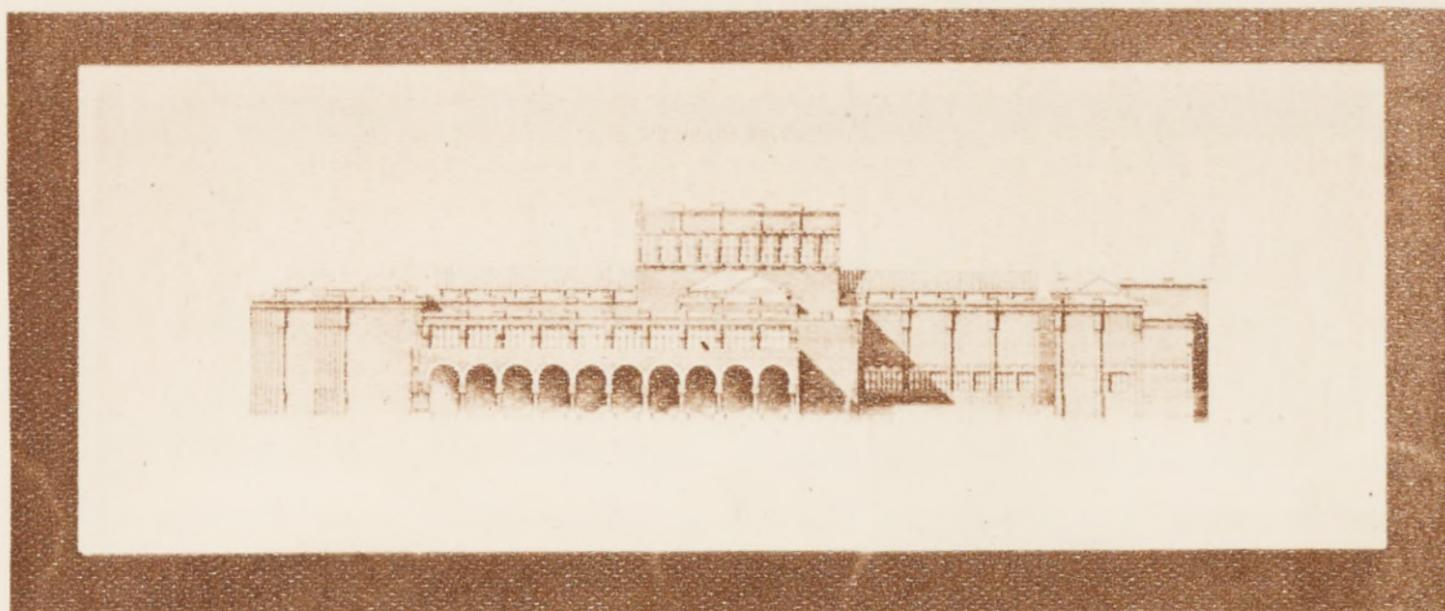
Par ailleurs, le professeur Pavel Janak dirige l'Ecole des Arts Industriels, aidés d'un corps professoral dont j'ai pu constater combien il est soucieux d'une rénovation des arts du mobilier, de la décoration et des modèles exigés par les nombreuses industries de la Bohême.

Et tous ces artistes, dont j'eus le bonheur d'être si chaleureusement accueilli, sont jeunes, dans la force de leur talent, passionnés d'une ardeur qui est entretenue par les incessants concours occasionnés par les nécessités pressantes de cette heure exceptionnelle : celle de l'affranchissement de la Patrie.

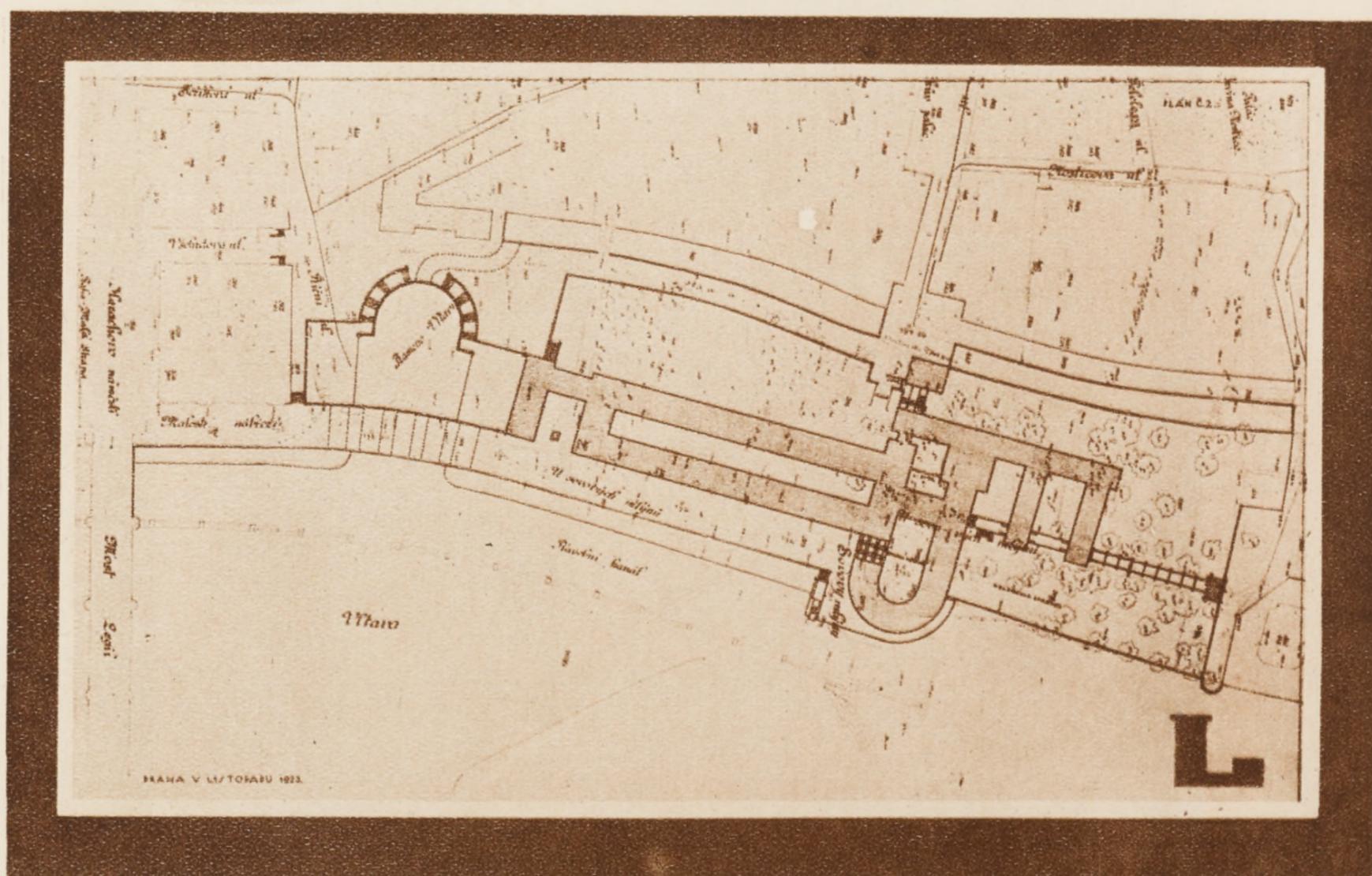
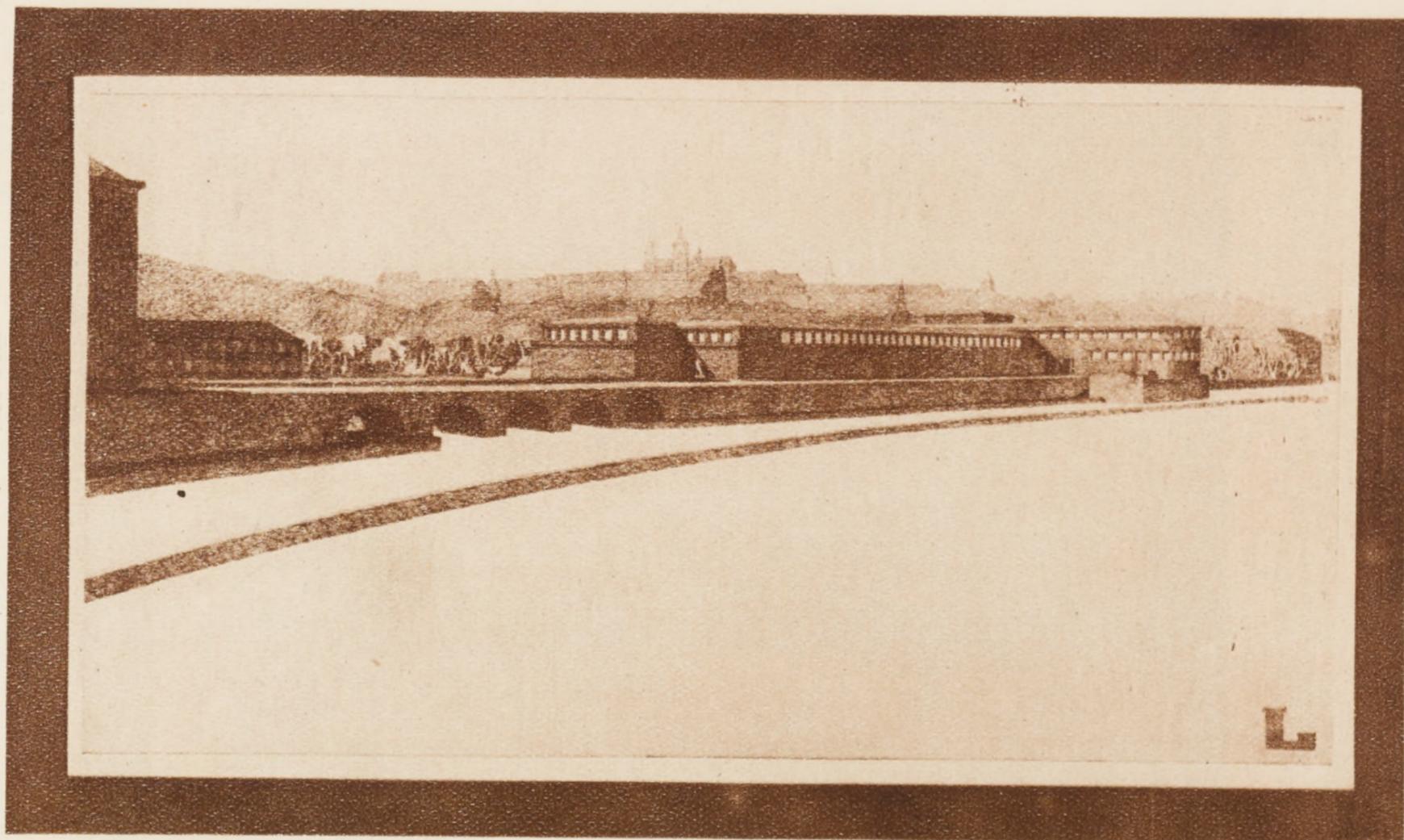
Le sculpteur O. Spaniel a éternisé cet événement dans une plaquette représentant le génie de la nation délivrée par l'ange de la guerre et de la paix s'élevant vers les nues d'un caveau où la domination étrangère l'avait tenu confiné depuis des siècles, mais où il était resté en compagnie près des souverains sacro-saints et des patrons de la Bohême.



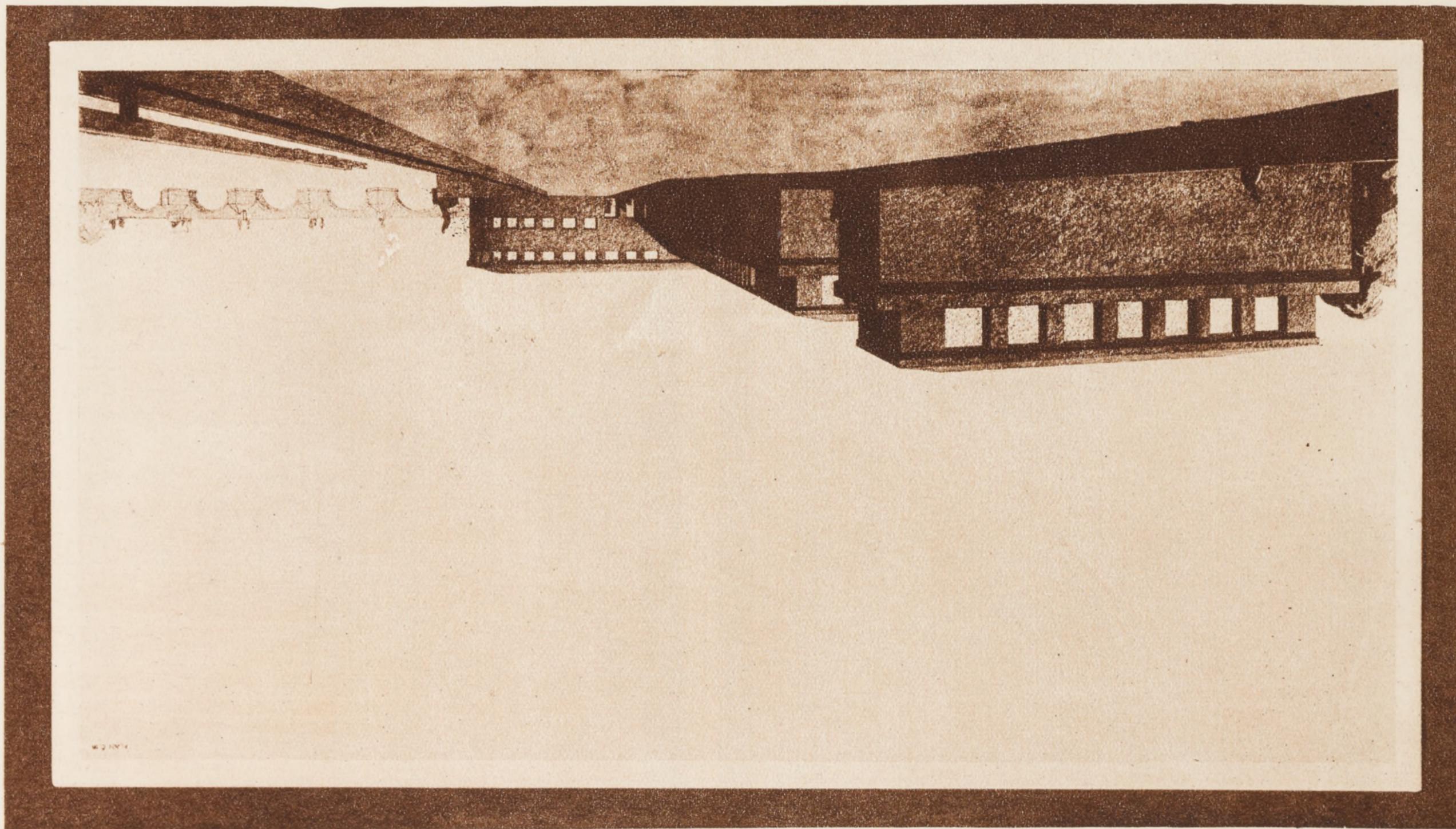
CONCOURS POUR LES PLANS D'UN NOUVEAU MUSÉE DES BEAUX ARTS A PRAGUE  
II<sup>e</sup> PRIX, ARCH. : J. GOČAR



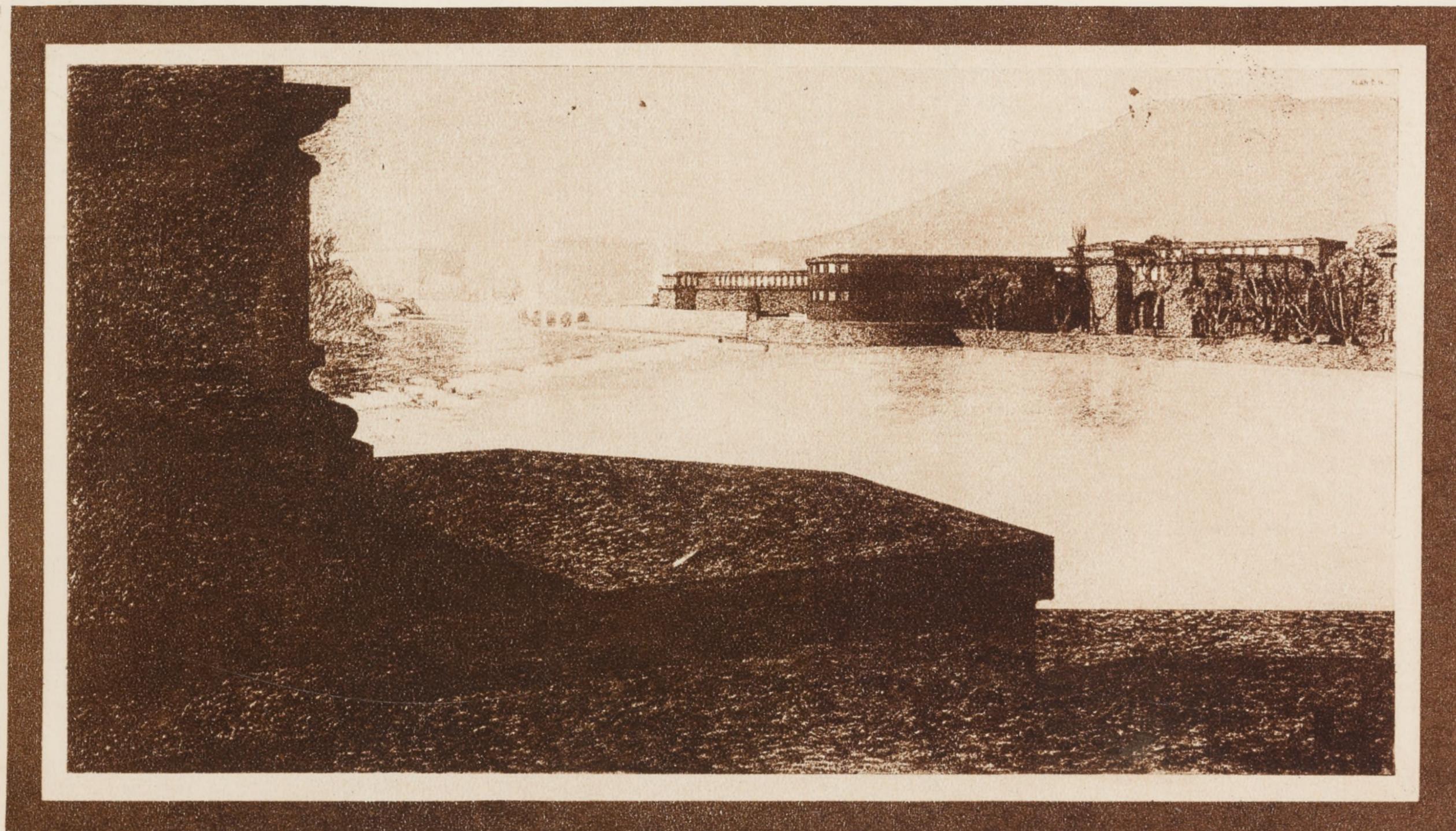
CONCOURS POUR LES PLANS  
D'UN NOUVEAU MUSÉE DES BEAUX ARTS A PRAGUE  
III<sup>e</sup> PRIX, ARCH. : O. JANÁK



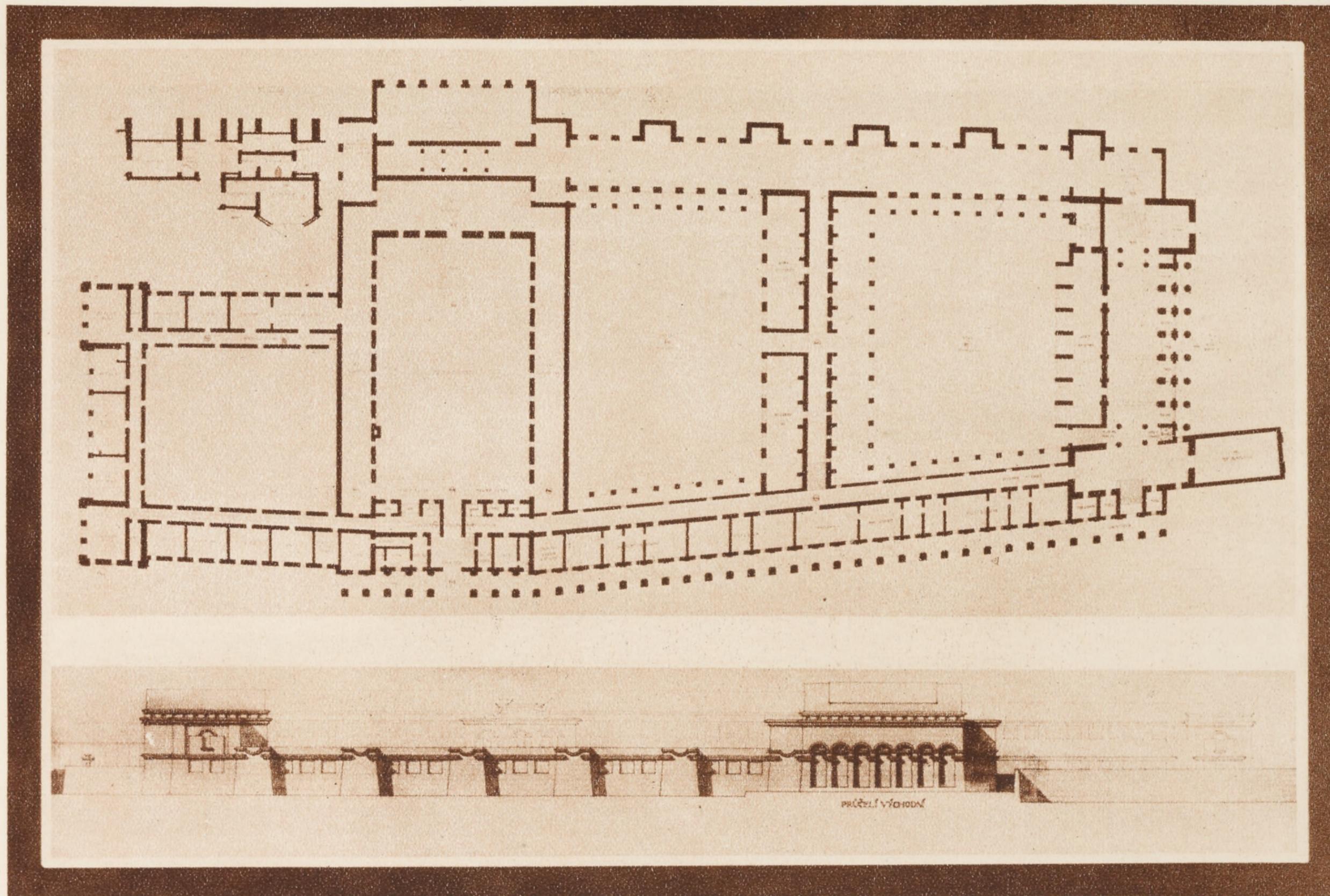
CONCOURS POUR LES PLANS  
D'UN NOUVEAU MUSÉE DES BEAUX ARTS A PRAGUE  
III<sup>e</sup> PRIX, ARCH. : K. ROŠKOT



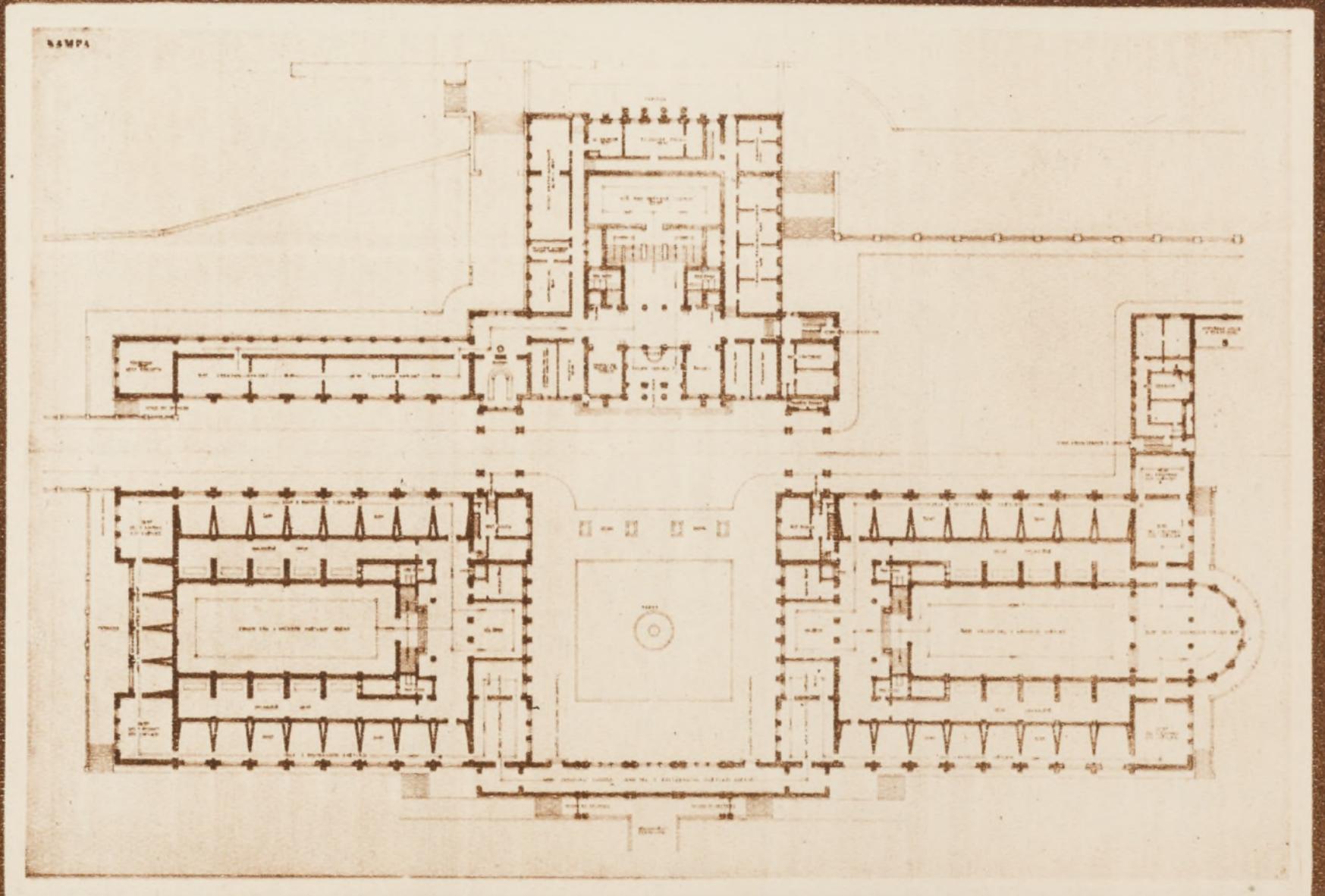
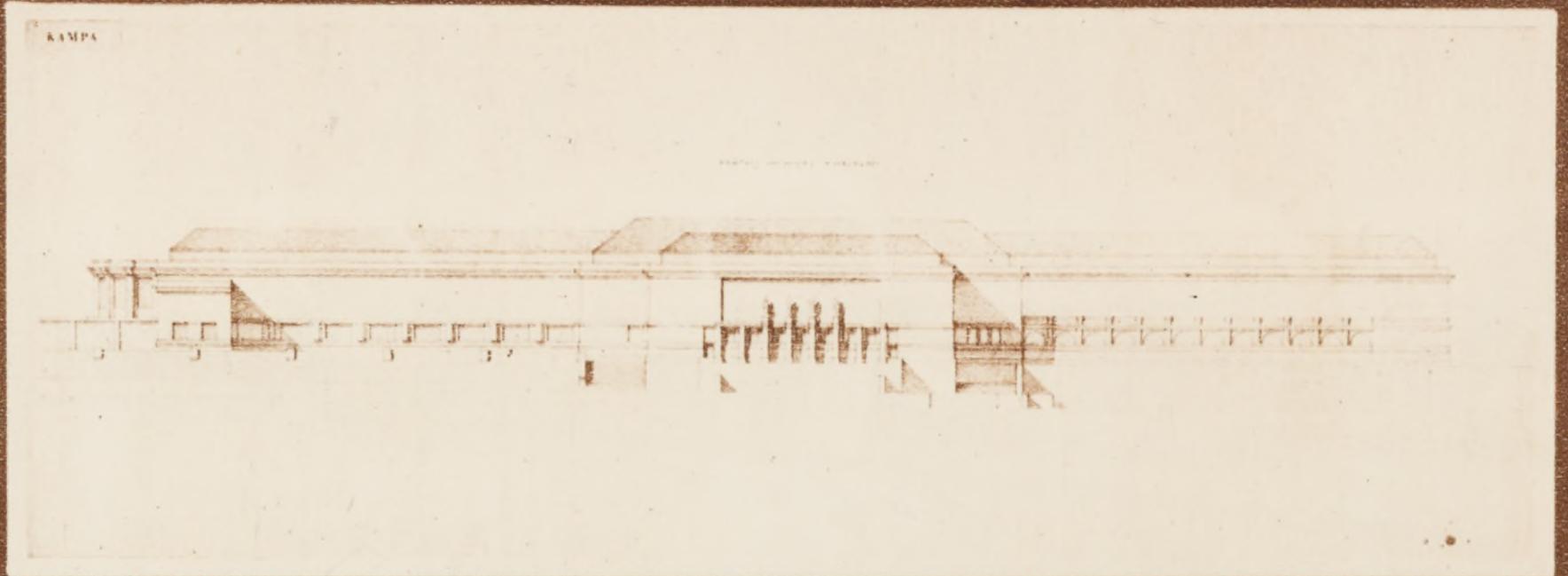
CONCOURS POUR LES PLANS D'UN NOUVEAU MUSÉE DES BEAUX ARTS A PRAGUE  
III<sup>e</sup> PRIX. ARCH. : K. ROŠKOT



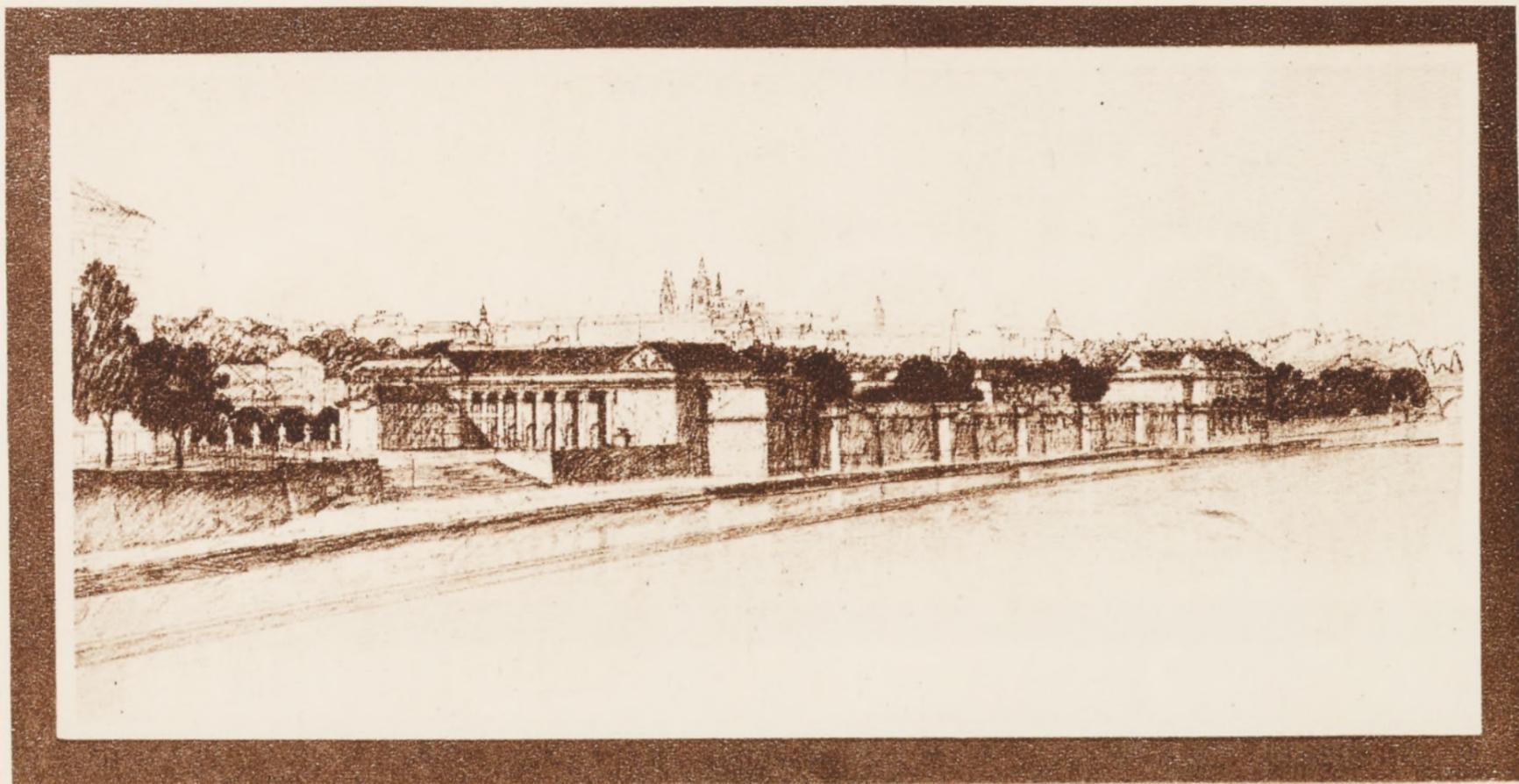
CŌNCOURS POUR LES PLANS D'UN NOUVEAU MUSÉE DES BEAUX ARTS A PRAGUE  
III<sup>e</sup> PRIX, ARCH. : K. ROŠKOT



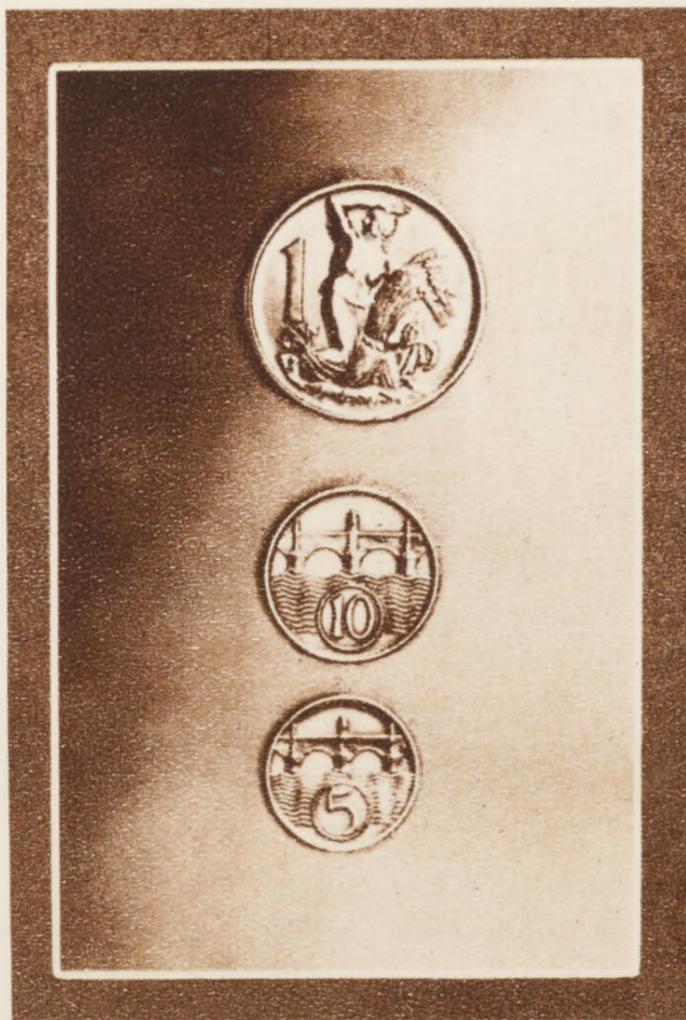
CONCOURS POUR LES PLANS D'UN NOUVEAU MUSÉE DES BEAUX ARTS A PRAGUE  
PRIX D'HONNEUR, ARCH. : O. NOVOTNÝ



CONCOURS POUR LES PLANS  
D'UN NOUVEAU MUSÉE DES BEAUX ARTS À PRAGUE  
PROJET DES ARCH. : A. KUBICĚK-A. MEZERA-K. PEČÁNEK

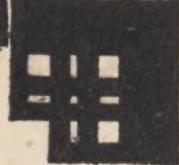


CONCOURS POUR LES PLANS  
D'UN NOUVEAU MUSÉE DES BEAUX ARTS À PRAGUE  
PRIX D'HONNEUR, ARCH. : O. NOVOTNÝ  
(VOIR PLANCHE VI)



NOUVELLES PIÈCES  
DE MONNAIE  
TCHECO-SLOVAQUES

SCULPTEUR  
SPANIEL  
(PRAGUE)



## LA CLARTÉ



On parle abondamment, depuis quelques mois, de la vieille querelle du bachot. Hippocrate est pour, Galien est contre. Et par la même occasion, on ressuscite le problème des humanités. Faut-il apprendre le latin à la jeunesse studieuse, ou faut-il plutôt la persécuter à coups d'anglais et d'allemand? Enfin, les gens de lettres se préoccupent ostensiblement du beau langage. On prend la défense du français classique, dans des livres qui sentent la polémique et sont autant de coups de pied au bas du dos des innovateurs. On publie des entretiens sur la grammaire française. On condamne solennellement les barbarismes quotidiens, les néologismes, les exotismes. Nous retournons, à nos moments perdus, sur les bancs de la rhétorique. Nous revivons des heures périmées. Nous évoquons, en imagination, les silhouettes familières de ceux qui nous enseignèrent le rudiment. Cela fait passer, sur nos tables, parmi les paperasses maussades, comme des bouffées de jeunesse. Et l'on a beau faire le malin, cela fait tout de même quelque chose.

Mais ces réminiscences, hâtons-nous de le dire, n'ont rien de judiciaire. S'il m'est permis d'avoir mon idée sur ces questions d'intérêt général, il est décent de la garder pour moi. Mais, sans sortir de mon jardin, je peux fredonner mon petit refrain dans le concert pédagogique. Il n'y sera fait mention ni de poésie, ni d'éloquence, ni de syntaxe. Je chanterai, une fois de plus, un couplet quelconque en l'honneur de la clarté.

Boileau avait raison : que les symbolistes me pardonnent! Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement. Il est oiseux de suggérer

les choses, de les montrer à travers un brouillard qui les défigure. Il faut les dire nettement, lumineusement, les sertir dans une phrase limpide, aux contours précis et dénués d'ambiguïté.

Dire ce qu'on veut dire, tout dire, ni plus ni moins. Là est le salut. « In medio virtus ». Deux écueils sont à fuir. La concision trop grande, qui fait oublier un détail essentiel; de la phraséologie redondante, qui veut tout expliquer et sème le doute dans les esprits.

Voyez cette clause d'un bail :

« Les locataires ont, pendant toute la durée du bail, par préférence, le droit d'acquérir, s'ils le désirent, le bien loué, pour le prix de 50,000 francs. »

Clause banale devenue tout d'un coup irritante à raison des circonstances du moment. Il s'agit d'un long bail, dix-huit ans, conclu en 1904, à la veille de la guerre. Et c'est aujourd'hui, après l'armistice, que l'on en demande l'application.

Alors, on relit l'engagement. Les locataires ont le droit d'acquérir, par préférence. Qu'est-à-dire? Préférence à qui, ou à quoi? Cela dit trop et trop peu. Supprimez ces deux mots et la convention s'entend sans difficulté. Laissez-les, au contraire, et le texte prend des allures d'énigme. On reste perplexé, on hésite. C'est un charabia.

Il faut pourtant qu'une porte soit ouverte ou fermée. La Cour d'appel, saisie du conflit, a pris parti pour le locataire en décidant qu'il y avait là, sans aucune réserve, une vulgaire option d'achat :

« Attendu que le sens de la clause sur laquelle se fondent les appelants est clair; que l'intimé, leur ami, a voulu, en 1914, non

seulement leur donner en location, moyennant un loyer modéré et pour une période pouvant être prolongée à leur gré jusqu'en 1932, la maison qui avait été construite aux frais de l'intimé et par les soins de l'appelant, mais encore attribuer à celui-ci et à son épouse la faculté d'acquérir l'immeuble au prix de revient; que des seuls mots « par préférence » on ne peut déduire que les appelants n'auraient cette faculté que par préférence à tout autre amateur, et sachant si l'intimé désirait vendre sa maison;

» Qu'au contraire, la fixation du prix et l'emploi des mots : « les locataires ont le droit d'acquérir, s'ils le désirent, le bien loué », ils ne permettent pas de douter que l'intention commune des parties a été de donner aux appelants une option d'achat pour un prix déterminé d'avance; en d'autres termes, l'intimé s'obligeait à maintenir à leur profit une offre de vente pour ce prix pendant dix-huit ans, et il ne dépendait que des appelants de l'accepter à un moment quelconque de cette période pour que la vente fût conclue à la date de leur acceptation. »

C'est entendu, et voilà une interprétation que les faits relevés dans l'arrêt rendent tout à fait raisonnable. Il n'en est pas moins vrai que cette interprétation eût été identique si les mots « par préférence » n'avaient pas figuré au bail, et que ces mots dès lors sont dénués de toute signification. Alors, pourquoi en avoir usé? Cela s'appelle parler pour ne rien dire.

Le propriétaire, à la vérité, se figurait avoir plus d'une corde à son arc et, pour défaire ce qu'il avait fait imprudemment avant la guerre, il invoquait la théorie de l'imprévision.

Mais la cour s'en tient au bail :

« Attendu que rien, dans le bail, ne trahit l'intention des parties de considérer cette stipulation comme non avenue, pour les cas où se produiraient des événements imprévus, tels qu'un bouleversement économique donnant à l'immeuble loué une grande plus-value;

» Qu'à supposer, malgré les termes absolus de la clause relative à l'option d'achat, qu'il soit permis de les compléter en y ajoutant cette réserve tacite, celle-ci eût été superflue dans le cas d'une hausse de la valeur de l'immeuble telle que le prix fixé pût devenir inférieur aux cinq douzièmes de cette valeur, puisqu'une action en rescission de la vente est, dans cette hypothèse, instituée au profit du vendeur par la loi elle-même... »

Et l'arrêt examine longuement cette partie du problème que le propriétaire n'avait proposée pour la première fois qu'en appel.

La cour déclare cette demande tardive néanmoins recevable, parce qu'elle n'est qu'une défense au fond.

Il est donc admis que si le prix fixé à l'option d'achat est inférieur de plus des sept douzièmes à la valeur de l'immeuble au jour de la levée d'option, la vente sera caduque.

Mais faut-il vérifier ce point?

« Attendu que parmi les barrières élevées par le législateur contre l'abus des demandes de rescission, se trouve la condition imposée au vendeur d'articuler des faits assez vraisemblables et assez graves pour faire présumer la lésion...

C'est l'article 1677 du Code civil qui l'entend ainsi.

Or, qu'alléguait le propriétaire? La dépréciation du franc et l'augmentation correspondante du prix des immeubles.

Bien que vague en soi, cette affirmation pouvait être accueillie en tant qu'elle rendrait vraisemblable l'augmentation de valeur de l'immeuble litigieux. Mais cette augmentation dépassait-elle les sept douzièmes? Ici les vraisemblances étaient contre le propriétaire, qui avait consenti un long bail, dix-huit ans, pour un loyer médiocre.

Il n'y avait pas lieu, dans ces conditions, aux yeux de la cour, d'ordonner une expertise, et le bailleur fut condamné à passer acte de la vente pour le prix convenu en 1914.

Les locataires, à ce taux-là, n'ont pas dû faire une mauvaise affaire.

(« Le Soir », 8 août 1924.)

YVES.

# C O N F E R E N C E S

## CONFERENCE NATIONALE POUR L'ETUDE DE L'ADMINISTRATION ET DE L'URBANISATION DES GRANDES AGGLOMERATIONS.

(Liège, 29 et 30 novembre 1924).

\*\*\*\*\*

A l'initiative de son président, M. le sénateur Digneffe, bourgmestre de Liège, l'Union des Villes organise une conférence spéciale pour l'étude de l'administration et de l'urbanisation des grandes agglomérations.

On sait combien la subdivision des grandes agglomérations en communes autonomes entrave le développement rationnel de ces agglomérations. Les inconvénients n'apparaissent pas seulement dans le domaine de la construction et de l'aménagement, mais tout autant dans le fonctionnement des divers services administratifs (finances, enseignement, bienfaisance, police, incendie, voirie, égouts, travaux publics, eaux, etc.).

Dans quelle mesure la législation belge et la nouvelle loi concernant les associations de communes permettent-elles de résoudre les difficultés?

Les rapporteurs et orateurs auront à considérer ces deux points de vue, l'un d'ordre administratif, l'autre d'ordre technique.

Les rapports de base seront distribués avant la conférence pour que les séances puissent avoir un maximum d'efficacité.

**A. — ADMINISTRATION GENERALE.**  
— Quels sont les moyens qu'offre la législation belge pour établir des accords entre communes voisines?

Dans quels domaines ces accords peuvent-ils être pratiquement réalisés?

Quelles sont les réformes législatives à préconiser?

**B. — URBANISATION.** — a) La législation belge, au point de vue spécial de la construction et de l'aménagement des villes.

Rapporteur : M. DE BRUYNE, Ingénieur, Chef du service général des Travaux de la ville de Liège.

b) L'établissement d'un programme orga-

nique d'urbanisation pour une grande agglomération est impossible sans une entente intercommunale : éléments à rassembler et méthodes d'établissement de ce programme.

Rapporteur : M. VAN DER SWAELMEN, architecte-urbaniste.

c) Les méthodes en vigueur dans les pays étrangers.

Résultats obtenus grâce à la législation.

Résultats obtenus en dehors de la législation : ententes à l'amiable; commissions intercommunales.

Rapporteur : M. R. VERWILGHEN, ingénieur-urbaniste.

### ORDRE DES JOURS :

**Samedi, 29 novembre** : à 10 h. 1/2, réception des participants par le Collège des Bourgmestre et Echevins.

A 11 heures, première séance : Exposé des problèmes essentiels qui se posent dans l'agglomération liégeoise.

A 14 heures : Tournée en autos-cars pour visiter les emplacements intéressés par les travaux de développement de l'agglomération liégeoise.

A 16 h. 30 : deuxième séance de la conférence consacrée aux questions d'administration générale.

**Dimanche, 30 novembre**, à 9 h. : troisième séance de la conférence consacrée aux questions relatives à l'Urbanisation des grandes agglomérations.

A 14 heures : Visite en autos-cars aux blocs et colonies d'habitations à bon marché.

N. B. — La Ville de Liège mettra obligamment à la disposition des délégués à la Conférence les moyens de transport nécessaires aux visites prévues des samedi et dimanche après-midi.

Les administrations communales qui ont

un problème quelconque ou un ensemble de questions à résoudre avec des communes limitrophes, trouveront intérêt à prendre part à cette conférence. Les informations et documents y relatifs leur seront envoyés sur demande.

Les plans des grandes agglomérations d'Anvers, de Bruxelles, Charleroi et Gand

seront exposés, ainsi que quelques plans de grandes agglomérations étrangères.

Les rapporteurs et délégués pourront, pour leurs démonstrations, se servir de projections lumineuses.

Des visites seront organisées dans l'agglomération liégeoise pour illustrer les discussions.

**COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES.** — Ainsi que nous l'avons annoncé, la Commission royale des Monuments et des Sites a tenu son assemblée générale le 20 octobre, en la Salle de Marbre du Palais des Académies.

Avant la réunion, avait été constituée, par-devant notaire, une association sans but lucratif, sous la dénomination « Les Amis de la Commission royale des Monuments et des Sites ».

La réunion de lundi après-midi était présidée par le chevalier Ch. Lagasse de Loch, entouré de MM. Nolf, ministre des Sciences et des Arts; Janssens de Bisthoven, gouverneur de la Flandre occidentale; Damoiseaux, gouverneur du Hainaut; le comte d'Aerschot, secrétaire du Roi; Arthur Daxhelet, directeur général aux Sciences et Arts.

M. Jean Houbar, secrétaire, lit le rapport sur l'activité de la Commission au cours de l'exercice écoulé. Le rapporteur se plaint notamment de ce que l'Administration des Télégraphes et des Téléphones installe ses lignes de communication et ses poteaux au mépris du caractère de certains sites. Il constate que dans beaucoup d'églises on bâtit, on détruit, on aménage, on transforme sans prendre l'avis de la Commission.

Les rapports présentés par les neuf provinces sont adoptés sans observations, sinon celle du chanoine van den Gheyn qui demande la gratuité du transport en chemin de fer des membres de la Commission qui doivent se déplacer pour enquêter.

Après cela, on aborde le troisième objet à l'ordre du jour : Considérations sur l'art moderne. M. Brunfaut, architecte, M. Janssens de Varebeke, artiste peintre, et M. De Ceuleneer, professeur émérite à l'Université de Gand, parlent de ce sujet.

Puis on entend M. Saintenoy faire un éloquent

plaidoyer en faveur de la conservation des cimetières autour de certaines églises. Celles-ci ont été construites dans des sites faits pour elles. Le cimetière fait partie du cadre de ces églises; il doit être conservé.

On entend encore deux communications : l'une, de M. Simon, sur l'ancien château de Trazegnies; l'autre, de M. Tombu, sur les monuments et sites du Canada, — communications fort intéressantes toutes deux et que leurs auteurs agrémentaient de projections lumineuses.

(« Chronique des Travaux Publics », 26 oct. 1924.)

**UN PROJET DE PLANCHE-FRONTISPICE.** — La Société Centrale d'Architecture de Belgique met au concours, entre tous les artistes belges, tant architectes que peintres, sculpteurs, dessinateurs, aquafortistes, décorateurs, etc., le projet d'une planche-frontispice destinée à illustrer le fascicule célébrant le cinquantième de la fondation de la Revue d'art « L'Emulation », qui paraîtra en décembre prochain.

Ce frontispice, qui peut être dû à la collaboration de deux ou plusieurs artistes, devra glorifier l'architecture et l'œuvre de « l'Emulation » et porter comme texte obligatoire : « L'Emulation, fondée en 1874, Organe de la Société Centrale d'Architecture de Belgique, Société Royale. »

L'œuvre primée sera reproduite par la phototypie, tirage en demi-teinte. Dans ce but, les projets présentés, destinés à être réduits au format des planches du journal, seront préférablement exécutés à l'encre de chine sur carton blanc et devront, dans tous les cas, avoir les dimensions de 43x58 centimètres. Tous autres procédés que le lavis sont néanmoins admis à prendre part au concours pour-

nous étudierons en même temps que la structure les formes et la décoration architecturales, les arts qui contribuent à l'embellissement d'un édifice, en indiquant, par des exemples, dans quel esprit doit se faire la collaboration de l'architecte avec le peintre ou le statuaire, afin que l'œuvre du constructeur ne soit pas déformée par leurs productions, si belles soient-elles prises en elles-mêmes ;

nous donnerons enfin tous nos soins aux procédés de reproduction des œuvres choisies, de sorte que notre documentation soit à la fois vivante et claire.

## LES ARTS DE LA MAISON

Notre œuvre serait incomplète si nous nous occupions uniquement de la construction de nos demeures sans étudier les objets qui en font la parure. L'étude approfondie des arts qui embellissent la maison est d'autant plus nécessaire aujourd'hui qu'après le douloureux conflit mondial qui a fait dévier l'énergie européenne vers d'autres buts, nos décorateurs se sont imposé une forte discipline qui a rehaussé la qualité de leur œuvre.

Ils sont revenus à leur métier avec des conceptions neuves, un sentiment très haut de la dignité artistique, qui évite de se singulariser par des bizarreries hallucinantes, et le désir d'un perfectionnement technique qui leur permet d'user à point voulu de la force ou de la souplesse.

La préoccupation de logique et de mesure commune aux meilleurs de nos artistes, jointe à l'originalité de chacun, donnent déjà les prémices d'un style. Si disparates en effet que puissent paraître les tentatives, et si fortement marquées du caractère individuel de leur auteur que semblent être les œuvres d'aujourd'hui, on peut y reconnaître une homogénéité, aussi bien dans les principes fondamentaux que dans la réalisation.

Afin de souligner et dégager les directions générales des arts appliqués modernes, nous réunirons des documents choisis uniquement pour leur valeur créatrice et présentés avec les procédés graphiques les plus perfectionnés. Nous ferons ainsi de notre publication à la fois un instrument de travail et un ouvrage agréable à consulter par l'amateur.

# ÉDITIONS ALBERT MORANCÉ

A PARIS, 30 & 32, RUE DE FLEURUS (6<sup>e</sup>)

---

EN QUATRE FASCICULES SAISONNIERS :

## L'ARCHITECTURE VIVANTE

PUBLIERA CENT PLANCHES DE DOCUMENTS, DONT PLUSIEURS EN COULEURS ; LES THÉORIES CONSTRUCTIVES DES PRINCIPAUX ARCHITECTES MODERNES ; DES ENTRETIENS SUR L'ARCHITECTURE VIVANTE ; DES CHRONIQUES SCIENTIFIQUES.

## LES ARTS DE LA MAISON

PUBLIERONT CINQUANTE PLANCHES DE DOCUMENTS, DONT LA PLUPART EN COULEURS ; LES OPINIONS DES MEILLEURS ÉCRIVAINS D'ART MODERNE ; DES CAUSERIES SUR L'ESTHÉTIQUE ET LA TECHNIQUE DES MÉTIERS D'ART.

---

### BULLETIN D'ABONNEMENT

*Veillez m'inscrire pour ..... abonnement d'un an (4 fascicules) à (1)*

*L'ARCHITECTURE VIVANTE — LES ARTS DE LA MAISON*

*au prix de*            } *100 francs pour la France et la Belgique.*  
*pour chaque revue* } *125 francs pour les autres pays.*

*Inclus le montant en un (1) — Chèque barré. — Mandat-poste. — Virement postal au compte "Éditions Albert Morancé" 143-51, Paris.*

Nom : .....

Adresse : .....

(1) Biffer les mentions inutiles.

---

*Adresser ce Bulletin aux ÉDITIONS ALBERT MORANCÉ,  
Section des Périodiques, à Paris, 30 & 32, Rue de Fleurus (6<sup>e</sup>)*



mandes de primes ont été introduites; or, pendant l'année 1923, il n'y en eut que 4,687.

(« Chronique des Travaux Publics », 29 oct. 1924.)

**UN CONGRES NATIONAL DES HABITATIONS A BON MARCHE** se tiendra à Bruxelles, le dimanche 14 décembre prochain, au Palais des Académies. Ce Congrès étudiera les questions délicates que soulève le problème du logement populaire et réunira des suggestions émanant des diverses régions du pays. Il facilitera ainsi la tâche du Gouvernement dont le rôle est particulièrement ingrat en cette matière en présence de la situation financière. Le Congrès sera placé sous la présidence de M. le baron Delvaux de Fenffe, haut commissaire royal et gouverneur honoraire de la province de Liège. Les vice-présidents du Congrès sont : MM. le Chevalier Lagasse de Loch, directeur général honoraire des Ponts et Chaussées; Lemineur, président du Comité de patronage des habitations ouvrières d'Anvers; Mahaim, ancien ministre, Standaert, membre de la Chambre des Représentants, à Bruges, et Velghe, directeur général de l'Hygiène.

Nous ferons connaître prochainement le programme des travaux du Congrès.

**JURISPRUDENCE. — LA COPIE DE PLANS CONFIES CONSTITUE UN ABUS DE CONFIANCE.** — Notre confrère français « L'Usine » publie le jugement intéressant suivant :

Un industriel ayant, pour établir des machines dans une usine en construction, demandé un plan à une maison pour l'édification des bâtiments destinés à recevoir ces machines, commet un abus de confiance lorsqu'ayant reçu ce plan comme dépositaire, il le fait copier pour le faire exécuter par une autre maison.

Cette solution résulte du jugement suivant :

« Le tribunal,

» Attendu qu'il résulte des débats qu'A... a, dans l'arrondissement de Tours, depuis moins de trois ans, vendu à son profit des machines qu'il avait été chargé de construire pour le compte de C...;

vu qu'ils présentent les dimensions et texte prescrits.

Les artistes qui désireraient des renseignements complémentaires sur la technique du procédé phototypique pourront les obtenir en s'adressant à la maison Ern. Thill, rue Simonis, 22, à Bruxelles.

Les projets portant les signatures de leurs auteurs, devront parvenir au local de la Société Centrale d'Architecture de Belgique, Hôtel Ravenstein, 3, rue Ravenstein, à Bruxelles, au plus tard le samedi 29 novembre prochain, entre quinze et dix-huit heures.

Le jury sera composé des membres des comités de la Société Centrale d'Architecture de Belgique et de « l'Emulation », avec, comme conseil, un représentant de la maison Ern. Thill, Etablissement phototypique à Bruxelles.

Le projet retenu recevra une prime de mille francs et restera la propriété de la Société; les autres projets seront restitués à leurs auteurs.

Tous renseignements complémentaires au sujet de ce concours seront communiqués aux artistes intéressés, au local de la Société Centrale d'Architecture de Belgique, Hôtel Ravenstein, 3, rue Ravenstein, à Bruxelles, tous les jours ouvrables entre 15 et 18 heures.

**LES PRIMES DE L'ETAT. — POUR FAVORISER LA CONSTRUCTION PRIVEE.** — Le système des primes à fonds perdus, allouées par le Gouvernement aux personnes peu aisées désireuses de construire, ayant donné de bons résultats au point de vue bâtisse — il paraît que les 10,000 premières primes sont actuellement presque toutes attribuées — le ministre M. Tschoffen est intentionné de porter de 10.000 à 15.000 le nombre de primes. Celles allouées jusqu'à ce jour s'élevant à 2,500 francs en moyenne, la dépense supplémentaire se monterait à 12 millions et demi.

Le Département de l'Industrie et du Travail a été saisi de 13,892 demandes, parmi lesquelles 3,628 ont dû être écartées parce qu'elles émanaient de personnes ne satisfaisant pas aux conditions requises; 3,029 primes ont été payées; 4,409 le seront dès l'achèvement des maisons auxquelles elles se rapportent, et 2,116 dossiers sont à l'examen.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1924, près de 5,500 de-

» Qu'A... a utilisé en outre dans son intérêt personnel des modèles lui ayant été remis en dépôt pour en faire un usage déterminé;

» Qu'il a même fait disparaître la marque «B...» sur les machines vendues par lui pour la remplacer par sa propre marque;

» Que cette circonstance constitue à n'en pas douter la manifestation de son intention frauduleuse;

» Attendu que, suivant la doctrine et la jurisprudence en vigueur, un industriel ayant, pour établir des machines dans une usine en construction, demandé un plan à une maison pour l'édification des bâtiments destinés à recevoir ces machines, commet un délit d'abus de confiance lorsque, ayant reçu ce plan comme dépositaire, il le fait copier pour le faire exécuter par une autre maison;

» Attendu que, dans ces conditions, les faits reprochés à A... et sus-rappelés constituent bien le délit d'abus de confiance;

» Par ces motifs,

» Déclare A... coupable d'abus de confiance;

» Ce qui constitue à sa charge le délit prévu et puni par les articles 410 et 408 du Code pénal;

Faisant application des dispositions des dits articles;

» Condamne A... à 500 francs d'amende;

» Le condamne en outre aux dépens;

» Et statuant sur les conclusions de la partie civile,

» Attendu que le fait dont A... est reconnu coupable a causé au sieur C... un préjudice dont il lui est dû réparation;

» Que le tribunal a les éléments d'appréciation

suffisants pour déterminer l'indemnité à laquelle a droit C...;

» Condamne A... à payer à C... la somme de 5,000 francs à titre de dommages-intérêts; le condamne en outre aux frais de la partie civile. »

(Tribunal correctionnel de Tours, 20 décembre 1923.)

ENTREPRISES DE TRAVAUX PUBLICS. — COMITE SUPERIEUR DE CONTROLE. — Les Administrations provinciales ou communales ou autres Administrations subordonnées entreprennent fréquemment des travaux pour lesquels elles reçoivent des subventions de l'Etat.

Le Comité supérieur de contrôle a eu son attention attirée sur ce que certains de ces travaux laissent fortement à désirer. Il y aurait grand intérêt pour le Trésor à ce que ces travaux fussent contrôlés par le Comité supérieur de contrôle conformément aux prescriptions de l'article 7 de l'arrêté royal du 28 décembre 1921, portant revision de l'arrêté organique de ce Comité.

Les Administrations publiques procédant à la mise en adjudication de travaux pour lesquels il est accordé des subventions de l'Etat, devront, dorénavant, fournir au Comité supérieur de contrôle les documents ci-après :

- 1° Le cahier spécial des charges de l'entreprise;
- 2° Une copie certifiée conforme de la soumission;
- 3° Une copie du métré descriptif;
- 4° Une copie de l'ordre de commencer les travaux.

(« Chronique des Travaux Publics ».)

LE PRÉSENT NUMÉRO RENFERME HUIT PLANCHES HORS - TEXTE.

CONSTRUCTIONS

METALLIQUES

ÉTABLISSEMENTS

# Chapel & Pluntz

SOCIÉTÉ ANONYME ● ● ● **Firme exclusivement Belge depuis sa fondation en 1864**  
BUREAUX : 7, Rue René Dubreucq (Ex r. de Vienne) MAGASINS et ATELIERS : 138, Chaussée de Wavre  
**IXELLES-BRUXELLES**

Téléphone : 47,40

● ● ● Directeur-Administrateur : MARTIAL CHAPEL

## Spécialité d'articles pour bâtiments :

Colonnes (plus de 200 modèles), Pilastres, Colonnettes ornées, Tuyaux de descente, Gargouilles, Châssis d'égouts, de Citernes, Sterfputs, Glissières de cheminée, Plaques d'ancrage, Marches et Grilles à jour, Cloches de calorifère, Barreaux, Pots de cuisine, Taques ornées, etc., Poulies, Volants, Engrenages et toutes Pièces Mécaniques. — Toutes pièces de *Poèlerie d'Ornementation, Petite Mécanique, etc., en grande série.*

## ATELIER DE NICKELAGE

MODELES ET PRIX SPECIAUX POUR ADJUDICATIONS PUBLIQUES EN :  
Margelles (Trous d'homme), Avaloirs, Regards d'égouts, Tuyaux, Poteaux indicateurs, Can-  
délabres, etc. ALBUMS OU PLANCHES SEPARÉES SUR DEMANDE

## Dépôt de Poutrelles en Acier

Fers et Aciers pour Constructions

RONDS, FILS, FEUILLARDS, etc. Coudés et façonnés sur demande suivant plans d'exécution pour **BETON ARME**. — Ingénieur spécialiste à la disposition des entrepreneurs et architectes pour devis, dessins, élaboration de plans, calculs de résistance, etc.

**Boulons - Perçage - Charpentes - Gitages complets - Poutres rivées, etc.**



FONDERIE DE FER

PRIX DE L'ABONNEMENT A L'ANNEE EN COURS (V<sup>e</sup> VOLUME) Belgique Etranger  
Francs Belges

DE « LA CITE » . . . . . 20.00 25.00

Tout nouvel abonné peut obtenir, à titre de prime :

- a) Les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> années de « La Cité », au prix réduit de . . . . . 5.00 7.50  
(Le prix en librairie est de 10 francs Belgique, 15 francs étranger).
- b) *Le Cœur de la Ville de Bruxelles*, par Charles Buls, avec traduction d'une conférence de C. Gürlitt sur la « Conservation du cœur d'anciennes villes », Une brochure de 24 pages. (Prix en librairie : 2 francs.) . . . . . gratuit
- c) *L'Abbaye de la Cambre*, par G. des Marez. (Prix en librairie : fr. 1.50), . . . . . gratuit
- d) *Paul Hankar (1859-1901)*, par Ch. Conrardy, et Raym. Thibaut. Une brochure illustrée. Prix en librairie : 3 francs. . . . . gratuit

**Editions « TEKHNE »**

- LA CITE. Première année. (Rare.)* . . . . . fr. 20.—
- Deuxième année. (Rare.)* . . . . . fr. 10.—
- L'Art et la Société*, par H.-P. Berlage, architecte à Amsterdam. Tirés à part de la Revue « Art et Technique » (septembre 1913-février 1914). Un volume luxueusement imprimé et illustré de 98 clichés . . . . . fr. 20.—
- Matériaux de substitution dans la construction de maisons*, par J Seroen, architecte. Une brochure illustrée . . . . . fr. 2.—
- L'habitation coloniale Sa construction au Congo Belge*, par Gast. Boghemans. Une brochure de 20 pages abondamment illustrée . . . . . fr. 3.—
- Constantin Meunier. L'historique de son monument au travail*, par R. Thiry et G. Hendrickx. Une brochure illustrée . . . . . fr. 1.—
- L'Art des Jardins et le nouveau jardin pittoresque*, par Louis van der Swaelmen, architecte-paysagiste . . . . . fr. 1.—
- LA REVUE « TEKHNE »* Collection complète de la 2<sup>m</sup>e année (1912-1913), Beau volume de 516 pages, sur papier couché, illustré de 250 clichés . . . . . fr. 15.—

Pour s'abonner à « La Cité » ou obtenir des livres, il suffit de verser, dans n'importe quel bureau des postes, au crédit du compte chèques postaux n° 166.21 Revue « La Cité », la somme due et d'inscrire sur le bulletin de versement le titre du livre et les nom et adresse du souscripteur.